

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES Business Center Immatriculée à DUBAÏ LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h Vendredi : 09h - 12h

contact@muslimavoyages.com

Total à payer	0,00€
Date échéance	19 août 2025
Facture Date	21 avril 2025
Facture Numéro	FAC-1002

A l'attention de

Gabriella TOTH gabriella.toth2201@gmail.com

Retrouvez les photos de votre villa pilotis aux Maldives via ce lien

Retrouvez les photos de votre villa plage via ce lien

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Vols A/R IBERIA OPERE PAR QATAR AIRWAYS Départ de Paris le 11 septembre 2025 à 16h25, arrivée le 12 septembre 2025 à 08h25 aux Maldives (escale 2h05 à Doha), Retour le 20 septembre 2025 depuis les Maldives à 19h45, arrivée à Paris le 21 septembre 2025 à 07h25 (escale 3h20 à Doha).	1 580,00 €	1 580,00 €
1	DHIGUFARU ISLAND RESORT 2 nuits villa pilotis avec piscine privée coucher de soleil + 6 nuits villa plage All Inclusive + transferts hydravion inclus 12 au 20 septembre 2025 2 adultes	3 900,00 €	3 900,00 €

Total à payer	0,00€
Payé	-5 480,00 €
Tax	0,00€
Sous Total	5 480,00 €

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.



Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire).

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

